

APPEL À PROJET

Pour la création d'un spectacle à partir du texte jeune public de Jean-Pierre Cannet :

« Yvon Kader, des oreilles à la lune »

Les 5 scènes conventionnée d'intérêt national de la région Bourgogne Franche-Comté, se réunissent autour d'un projet de soutien à la création jeune-public de la région, et d'un auteur régional (JP Cannet) dans le cadre d'un appel à projet.

Principe général :

A l'initiative de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne Franche-Comté, et pour faire territoire commun autour de l'axe prioritaire du Ministère de la culture, cet appel à projet a pour objectif d'accompagner la jeunesse vers les créations artistiques.

Les cinq Scènes Conventionnées d'Intérêt National partenaires s'engagent à accompagner une démarche artistique et à la soutenir auprès de leurs différents réseaux.

Objectifs :

- Mutualiser les moyens financiers et accompagner la création de spectacles vivants jeune public,
- Regrouper les acteurs professionnels autour de moyens et compétences dans un principe de solidarité pour permettre la production en commun d'un objet artistique à destination de la jeunesse,
- Favoriser le travail en réseau autour d'un projet de création : résidence, programmation et diffusion,
- Partager les pratiques professionnelles des scènes partenaires à travers un projet porté et réalisé en commun,
- Mettre en place des actions culturelles cohérentes pour accompagner cette création dans un objectif de développement des compétences et savoir-faire des professionnels accompagnant la jeunesse sur les territoires,
- Encourager la rencontre des publics qui ne se déplacent pas dans les salles de théâtres avec des créations qui peuvent être jouées dans des espaces non dédiés à la diffusion de spectacle vivant.

Description de l'appel à projet :

Une commande artistique :

Les compagnies éligibles doivent présenter un projet de spectacle vivant à partir du texte « Yvon Kader, des oreilles à la lune » de Jean-Pierre Cannel, ainsi qu'un projet d'action culturelle accompagnant la création.

Les compagnies éligibles :

Toute compagnie de spectacle vivant de Bourgogne Franche-Comté (danse, musique, théâtre...). La compagnie doit avoir pour objet principal la création jeune public ou avoir déjà produit 2 créations minimum à destination du jeune public.

Format :

Les projets doivent porter sur une forme légère prévue pour une diffusion en décentralisation sur les territoires d'implantation des 5 scènes conventionnées (Nièvre, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône et Franche-Comté).

Conditions techniques générales :

- Un plateau de 6 m par 6 m,
- Une jauge minimale de 100 places,
- Un coût de cession pour une date isolée de 1 500 € HT maximum,
- Deux représentations par jour envisagées avec un temps de montage d'un service.

Pour quel âge ?

Un spectacle à destination du cycle 3 soit entre 7 et 12 ans.

Pour quand ?

Pour une création en octobre 2020 avec deux périodes distinctes :

- De décembre 2019 à juin 2020 : répétitions en résidence sur les 5 scènes conventionnées partenaires avec a minima 1 semaine de travail au plateau,
- D'octobre à décembre 2020 : diffusion chez les 5 scènes conventionnées partenaires avec a minima 3 représentations préachetées.

Moyens :

- La compagnie retenue sera productrice déléguée.
- Un contrat de coproduction pluripartite précisera les engagements des 5 scènes conventionnées :
 - Parts de coproduction et apport de la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne Franche-Comté
 - Résidence d'une semaine de travail plateau a minima avec prise en charge des VHR (voyages-hébergements-repas) pour l'équipe de création (sur la base de 6 jours x 4 personnes)

A noter : Les actions d'éducation artistique et culturelle se feront en dehors de ces temps de plateau. Chacun des lieux développera son programme de médiation avec la compagnie retenue sur un budget complémentaire.

- Préachat minimum de 3 représentations pour un coût de cession unitaire de 1 500€ HT (hors VHR).
- Le budget de production délégué à la compagnie retenue comprend toutes les charges de création et d'exploitation des cessions contractualisées (préachats) avec chaque scène partenaire, à l'exception des prises en charges VHR des résidences et des cessions, assurées directement par chaque scène conventionnée partenaire selon leurs fonctionnements propres.
- L'apport en production + préachats de "Des oreilles à la lune" sera de 46 300€ HT, complété d'une enveloppe de 10 000€ TTC de la DRAC BFC.
La compagnie retenue devra justifier un apport minimum de 15% de recettes propres au budget global de production.

Texte de Jean-Pierre CANNET « Yvon Kader, des oreilles à la lune » en pièce jointe.

Les cinq Scènes Conventionnées d'Intérêt National partenaires :

Le Théâtre E. Feuillère

Scène Conventionnée d'Intérêt National Art en territoire
Haute-Saône, Bourgogne Franche-Comté

Le Théâtre Edwige Feuillère de Vesoul est un Théâtre de 700 places, équipement culturel majeur du département de la Haute-Saône.

Dans le cadre de sa programmation pluridisciplinaire, chaque saison, ce sont près de 60 spectacles qui sont programmés, pour une centaine de représentations : théâtre, musique, danse, cirque.

Trois événements importants ont lieu chaque saison : le Festival Jacques Brel et son Concours Jeunes Talents (au mois d'octobre), le Mois Voix d'enfants/Espace scénique (au mois de mai) et les Semaines Ecole au Théâtre (en juin).

Avec les 2 derniers événements cités, chaque année, c'est plus de 1000 enfants qui bénéficient d'une formation et participent à une réalisation sur la scène du Théâtre Dirigée par Charlotte Nessi, directrice de l'Ensemble Justiniana Compagnie nationale de théâtre lyrique et musical, il a obtenu en 2012 le label « Scène conventionnée Voix d'enfants/Espace scénique », unique en France.

Le Théâtre accueille en résidence de nombreuses réalisations avec voix d'enfants, mais aussi les lauréats du concours Jacques Brel et les compagnies et artistes dont il accompagne le travail.

www.theatre-edwige-feuillere.fr

Le Théâtre d'Auxerre

Scène Conventionnée d'Intérêt National Art et création
Yonne, Bourgogne Franche-Comté

Sous statut juridique de droit privé, Le Théâtre d'Auxerre connaît parfaitement les contraintes et les besoins du monde économique d'aujourd'hui.

Fleuron de l'architecture du XXe siècle en Bourgogne, le Théâtre d'Auxerre est inscrit depuis 2012 à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Le Théâtre d'Auxerre, lieu emblématique de la culture auxerroise, est en Délégation de Service Public depuis 1996. Cet équipement pilote en matière de diffusion et de développements culturels, est géré dans l'esprit, les valeurs et la rigueur du service public.

Outils à la disposition de l'ensemble de la population d'Auxerre, du grand Auxerrois et de l'ensemble du département, les saisons du théâtre sont le résultat d'un équilibre entre création contemporaine, et mise en valeur des œuvres et grands textes du répertoire, y compris ceux du répertoire récent ou contemporain, avec plus de 100 représentations par an. Très attaché à la création artistique, mais aussi à la promotion des jeunes artistes, le Théâtre développe une politique de résidences – courtes ou longues – avec le souci de valoriser les artistes régionaux et d'assurer un lien fort entre les œuvres ainsi créées et le

public auxerrois, en particulier le public le plus éloigné de la culture.

A cet effet, une démarche de médiation globale est proposée tout au long de l'année. Elle prend en compte l'ensemble des publics et insiste sur les publics jeunes, de la maternelle au lycée. Elle propose également une stratégie de conquête et de fidélisation des nouveaux publics, en particulier les plus éloignés, par des actions construites sur la durée.

Le Théâtre d'Auxerre reçoit le soutien du Ministère de la Culture au titre de Scène conventionnée d'intérêt national – Arts et création.

www.auxerreletheatre.com

Côté Cour

Scène Conventionnée d'Intérêt National Art Enfance et Jeunesse
Doubs, Bourgogne Franche-Comté

Côté Cour, Scène conventionnée organise depuis 25 ans la diffusion de spectacles en direction du jeune public et du tout public.

La structure travaille en partenariat avec 48 lieux en Franche-Comté.

Le ministère de la culture lui a attribué le label « Art, Enfance Jeunesse » en 2017.

Chaque saison, Côté Cour accueille une vingtaine de spectacles de compagnies professionnelles, révélateurs de la diversité et du dynamisme de la production régionale, nationale et internationale en direction du jeune public et témoignant de l'actualité des écritures contemporaines - théâtre, objets, musique, danse, marionnettes, ombres, cirque, conte, etc.

Les points de diffusion favorisent la rencontre des publics les plus éloignés des équipements culturels avec une offre artistique de qualité.

Des programmations communes sont élaborées, avec les structures culturelles existantes (Les Scènes du Jura - Scène nationale, Théâtre de Morteau, Auditorium de Lure...), ou des associations locales (La Fraternelle de Saint-Claude, la MJC Palente de Besançon...) afin de mutualiser les moyens financiers et techniques.

Côté Cour propose également à ces associations locales, collectivités... des séances familiales les mercredis, soirées et week-end.

Par ailleurs, Côté Cour s'attache à programmer 85 % de séances en temps scolaire pour que chaque enfant puisse accéder au spectacle vivant et à la création contemporaine sans exclusion d'ordre économique ou socioculturel, l'école restant le seul lieu d'égalité d'accès aux œuvres pour le plus grand nombre de la manière la plus démocratique.

Côté Cour accompagne les équipes éducatives dans les projets d'éducation artistique en mettant à disposition outils (dossiers, livret...), ateliers, parcours... Et en coordonnant des dispositifs scolaires avec les tutelles comme « Lycéens et apprentis au spectacle vivant », « La parole aux collégiens » ...

www.cotecour.fr

La Minoterie

Scène Conventiionnée d'Intérêt National Art Enfance et Jeunesse
Côte d'Or, Bourgogne Franche-Comté

La Minoterie abrite un pôle de création jeune public et d'éducation artistique dirigé par la compagnie de théâtre l'Artifice. Son programme est imaginé et porté par un directeur artistique, entouré d'une équipe spécialisée dans le champ du « jeune public ». De nombreux partenariats avec des structures publiques et privées, contribuent à enrichir le lieu et son projet.

Son projet consiste à faire se rencontrer des artistes au travail, des publics petits et grands et des professionnels de l'enfance, de la jeunesse, de l'éducation, de la santé ou de la justice.

C'est un lieu d'accueil et d'accompagnement à l'année pour les artistes qui dédient leur travail aux publics jeunes, pour les professionnels préoccupés par la création jeune public et l'éducation artistique et un lieu ouvert à tous : familles, écoles, groupes, entreprises ou individuels.

www.laminoterie-jeunepublic.fr

La Maison de la Culture de Nevers Agglomération

Scène Conventiionnée d'Intérêt National Art en territoire en préfiguration
Nièvre, Bourgogne Franche-Comté

La Maison de la culture de Nevers Agglomération est un établissement communautaire géré par la SCOP-SARL MCNA depuis le 1er juillet 2016, dirigé par Jean-Luc Revol, metteur en scène. L'établissement comprend 3 salles, de 984, 143, et 90 places.

Structure culturelle majeure du département de la Nièvre, à l'extrême ouest de la Région Bourgogne Franche-Comté, la MCNA développe une programmation à vocation pluridisciplinaire, dans une orientation théâtre - théâtre musical, en direction de tous les publics, notamment du jeune public, ainsi qu'une activité de production et de coproduction.

La situation géographique de la MCNA et les caractéristiques rurales de la Nièvre ont amené la Maison de la culture à développer une activité historique de décentralisation interrompue depuis quelques années, en cours de redéploiement dès la fin de l'année 2018.

www.maisonculture.fr

FICHE 1 - VOTRE STRUCTURE - Vos coordonnées

Nom de la compagnie / association et année de création :

Nom de la structure juridique si différente du nom de la compagnie :

Nom et fonction du responsable légal :

Adresse du siège :

Adresse postale (si différente) :

N° Siret :

Code APE :

Êtes-vous assujettis à la TVA :

Si oui, merci d'indiquer votre N° de TVA intracommunautaire :

Email :

Tél :

Licence de spectacle :

Nom et prénom du (de la) directeur (trice) artistique et CV :

Site internet ou autres (blog, page Facebook, etc.) :

Présentation succincte des projets passés de la compagnie :

Vos partenariats de résidence, production, diffusion en région et hors région :

FICHE 2 - VOTRE PROJET - Présentation synthétique

Le spectacle :

Intentions artistiques :

Esquisse de scénographie :

Projet de distribution et de collaborations artistiques :

Moyens techniques escomptés :

Intentions de diffusion :

Autre :

Important : Un budget de production est à joindre en annexe

Les actions auprès des publics :

1. Intentions d'actions d'éducation artistique pendant les résidences :

Ces actions ont pour objectif de donner un premier accès pédagogique à une discipline artistique. Elles pourront donner lieu à une période de réalisation élargie en fonction des propositions de la compagnie et orientations de la scène conventionnée partenaire.

Il s'agit pour la compagnie accueillie de permettre l'accès des publics à son univers de création à la fois comme contribution au travail d'éducation artistique mené par la scène conventionnée partenaire d'accueil et comme une occasion de rencontrer les professionnels de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Exemple d'actions :

- Rencontres avec l'équipe artistique en temps scolaire et/ou hors temps scolaire.
- Présentation d'un extrait du spectacle suivi d'un échange entre les publics et l'équipe de création.
- Ateliers de pratique, lectures publiques, ateliers parents/enfants, visite et rencontres « famille », à construire avec scène conventionnée d'accueil.

Propositions de la compagnie :

2. Intentions de médiation ou d'ateliers pendant la diffusion du spectacle :

Ces actions constituent une seconde étape de médiation, une fois le spectacle créé et les thématiques pédagogiques définies. Elles peuvent être déclinée en amont ou en aval de la représentation.

- Quels axes de médiation pensez-vous développer autour de la diffusion du spectacle ?

- Quels types d'actions pensez-vous proposer autour de cette création ?

La compagnie retenue constituera un dossier pédagogique résumant les actions d'éducation artistique et culturelles envisageables vers différents types de public.

FICHE 3 - CONSTITUTION DU DOSSIER

Pièces à fournir :

- Le dossier d'appel à projet renseigné
- Une note d'intention relative au projet et une lettre de candidature détaillant votre intérêt pour ce projet – 2 pages souhaitées
- Tout autre document que vous jugerez utile à joindre à cet appel à projet

Modalités de candidature à l'appel à projet et de sélection :

Le jury sera composé d'un représentant de chacune des scènes et de 2 conseillers DRAC BFC

Calendrier :

- **17 décembre 2018** : réponse à l'appel à projet (seuls les dossiers complets seront examinés)
- **8 janvier 2019** : sélection de 3 projets par le jury
- **15 janvier 2019 à partir de 14h** à la Minoterie, Dijon : audition des 3 compagnies (30 mlns chacune) – NB : Les 3 compagnies sélectionnées pourront être remboursées de leurs frais de transport siège-Dijon AR dans la limite de 3 personnes par compagnie sur présentation de justificatifs
- **À la fin du premier trimestre 2019**, la compagnie choisie sera reçue pour présenter sa note d'intention finale, son budget de production définitif, son calendrier de travail, ses propositions d'actions pédagogiques.

Sur cette base, le calendrier de résidence sera établi et un contrat de coproduction sera signé entre la compagnie productrice déléguée et les 5 scènes conventionnées.

Date limite de dépôt :

17 décembre 2018 à minuit

Merci de nous faire parvenir :

Un dossier numérique comportant notamment un fichier .jpg pour le visuel
par email : desoreillesalalune@gmail.com

Pour tout renseignement complémentaire

Contact : Côté Cour au 03 81 25 06 39 - desoreillesalalune@gmail.com